

Bulletin de la
section
départementale
de l'Orne
FSU 61



Fédération Syndicale unitaire

*Stage syndical départemental
ouvert aux enseignant.e.s syndiqué.e.e.s ou non*

Retraite Retraité.e.s

La section départementale de la FSU 61 avec ses syndicats (SNES-FSU 61, SNUipp-FSU 61, SNEP-FSU 61, SNUEP-FSU) organise un stage à destination des collègues (professeurs des écoles, de collèges, de lycées) retraitables, retraité.e.s, et/ou à toutes celles et à tous ceux qui se posent des questions sur la retraite.

Ce stage se déroulera à

Alençon

et sera animé par:

- **Mario Bardot**,
secrétaire académique du SNES-FSU
- **Marc Le Disert**
de la commission nationale Retraité.e.s du SNUipp-FSU

Pour les modalités de participation à ce stage, voir les pages suivantes

MARDI 24 AVRIL

Des points d'informations et de débats que le stage permettra d'aborder:

- Quelles sont les conséquences des dernières réformes?
- Où en est-on des projets gouvernementaux?
- Comment se calcule une pension?
- Quelles sont les démarches à effectuer?
- Comment les enfants sont-ils pris en compte? Et les années d'étude, de stages...?
- Quelles sont les démarches à effectuer pour faire valoir les droits à la retraite?
- Quelle est la situation des retraité.e.s dans notre pays? (CSG, CASA,...)
- Quelle est la place des retraité.e.s dans notre société?
- Quels en sont les apports?

...et toutes autres questions que vous souhaitez abordées ou voir aborder.

**Pour les
collègues en
activité,**

**il faut
IMPERATIVEMENT
que la
demande
de stage soit
parvenue
à votre IEN ou
à votre chef
d'établissement
au moins un
mois avant
la date de la
tenue
du stage.**

**Elle doit donc être
parvenue
à qui de droit
au plus tard
le 23 mars.**

Vous trouverez
la lettre type ci-contre.

Nom:
Prénom:
Fonction:
Ecole/Etablissement:

date

Lettre à recopier et à en-
voyer à l'IEN de votre
circonscription ou à re-
mettre à votre chef d'é-
tablissement avant le 23
mars dernier délai.

A Madame la Directrice Académique
s/c de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de...
ou de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale
de...

Ou

A Monsieur le Recteur de l'académie de Normandie
S/c de Madame/Monsieur le chef d'établissement du col-
lège.....du lycée.....

Objet: demande d'autorisation d'absence pour formation
syndicale

Madame la Directrice Académique,

ou

Monsieur le Recteur de l'académie de Normandie

Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du
11.01.1984 (article 34, alinéa 7) portant Statut Général
des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés
pour formation syndicale, avec maintien intégral du sa-
laire, j'ai l'honneur de solliciter un congé d'une journée
pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Alençon. Il est organisé par la
section départementale de la FSU de l'Orne sous l'égide
du Centre National de Formation Syndicale de la FSU,
organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les
stages ou sessions donnent droit aux congés pour la for-
mation syndicale (arrêté du 4 septembre 1997).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Académique
OU Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments
respectueux.

signature

DISPOSITIONS PRATIQUES

- Ce stage se déroulera à Alençon dans les locaux de l'espace associatif « La Pyramide » à Alençon de 9h à 16 h.
- Cet espace associatif se situe près de la Scène nationale et des Archives départementales sur la route de Sées au 2, avenue de Basingstoke. Une grande zone de stationnement gratuite est à votre disposition. Elle jouxte l'espace associatif et la Scène nationale.
- Nous vous proposons de prendre un repas collectif (A votre charge. Cela se situe entre 5 et 10 € suivant ce que vous prendrez car il s'agit d'un self) au restaurant inter-administratif. Il se situe à 5 minutes à pied de l'espace associatif.

*Afin de nous organiser au mieux pour cette journée,
merci de remplir la fiche ci-dessous
avant le mardi 17 avril*

**A retourner à: FSU 61 stage retraite
Espace associatif La Pyramide 2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon**

Je participerai au stage organisé par la FSU 61 le mardi 24 avril 2018

NOM:.....

PRENOM:.....

ECOLE/COLLEGE/LYCEE:.....

VILLE:.....

Pouvez-vous nous laisser votre adresse courriel pour vous prévenir de changements éventuels/
.....

Je prendrai le repas au restaurant inter-administratif

OUI

NON

Vous êtes en activité

OUI

NON

(rayer les mentions inutiles)

POUR INFORMATIONS

Pour la FSU, le financement des retraites dépend beaucoup des politiques menées en matière de formation, d'emploi, de recherche et d'innovation...Il est important également de revoir notre système fiscal, de repenser les transferts de solidarité. C'est sur tous ces paramètres qu'il faut agir. Les inégalités d'aujourd'hui ne sont pas une fatalité et il est essentiel que les revenus du travail retrouvent un juste niveau dans le partage des richesses.

Le code des pensions: une spécificité liée au statut de la Fonction Publique.

Le choix politique de placer les fonctionnaires à l'abri de l'arbitraire, des pressions, de la corruption s'est traduit par la garantie des carrières et par celle de la « continuation du traitement » à la radiation de cadres. Les pensions sont inscrites au budget de l'Etat.

Remettre en cause le pouvoir d'achat des traitements au profit d'une rémunération indemnitaire individualisée et aux droits à pension, c'est s'attaquer au statut de la FP et à ses règles collectives garantissant les droits et les devoirs de tout fonctionnaire.

Calculer la pension sur le dernier traitement, c'est aussi rémunérer la fidélité d'un agent au service de l'intérêt général.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations prélevés sur les salaires mais des évolutions dans leur mode de calcul sont nécessaires pour une plus grande justice sociale. L'élargissement à la valeur ajoutée des entreprises, la taxation des revenus financiers et des patrimoines doit permettre d'inscrire plus de solidarité dans le financement.

Des carrières plus longues et des pensions plus faibles

L'âge moyen du départ à la retraite a progressé de 8 mois entre 2002 et 2008 dans la Fonction Publique.

Le nombre de bonifications recule: ainsi les femmes bénéficiant d'une bonification pour enfant régresse de 88% (2003) à 73,1% (2006). La durée moyenne des bonifications n'est plus que de 7,6 trimestres pour 8,7 (2003). Reporter son départ a entre autres servi à compenser ce recul.

De 2002 à 2007, les taux de pension ont décliné de 1,5 dans la FP (1,1% pour les hommes, 1,8% pour les femmes)



**Fédération
Générale
des
Retraités
de la
Fonction
Publique
(FGR-FP)**

Des syndicats de la FSU sont membres de la FGR-FP (SNES, SNUipp, SNEP, SNUEP...).

Nous proposerons à un membre de la FGR-FP de l'Orne de venir nous présenter cette fédération dans le courant de la journée.

